

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 12 JUIN 2015 N°59

## LES JARDINIERS A L'HONNEUR



La commission fleurissement du village du Bonhomme a organisé une réception pour la remise des prix des maisons fleuries à la salle des fêtes, le mercredi 3 juin. Monsieur le Maire a félicité tous les villageois récompensés pour leurs efforts à embellir les jardins et habitations et ce pour offrir un cadre de vie plus agréable à tous.

Il a également remercié les membres du jury venant des villages alentours ainsi que les accompagnateurs locaux.

Dans les écarts, 26 personnes ont reçu une récompense, dans le haut du village, 15 personnes, dans le centre, 17 personnes et dans le bas du village, 6 personnes. 6 personnes ont reçu des encouragements.

Chaque lauréat a pu choisir une suspension et partager le verre de l'amitié offert par la commune.



Le prochain Jury des maisons fleuries, passera fin du mois de juillet

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE LE BONHOMME  
SEANCE du Vendredi 5 juin 2015**

**MAISON DU PAYS WELCHE : Achat d'une vitrine et du blason du Bonhomme –  
Participation financière**

Le conseil municipal, demandera à la mairie de Fréland plus de renseignements, avant de se prononcer ; en effet, la perte de la vitrine et du blason par l'incendie devrait être couverte par une indemnisation d'assurance.

La question est reportée à la prochaine séance.

**CONCESSION DE SOURCE – M Knopf Manuel – Renaud Rautsch**

M Knopf Manuel nouveau propriétaire de l'ancienne ferme-auberge « Renaud Rautsch » a fait une demande de diminution du prix de la concession de source qui lui a été attribuée.

Le conseil municipal demande que la commission compétente se réunisse pour requalifier les tarifs et décide d'attendre le résultat du travail de la commission avant de prendre une décision quant au tarif de la concession de source de M Knopf.

Le conseil reporte la demande de M Knopf à une séance ultérieure ; sa demande sera traitée après que la commission se soit réunie.

**AUTORISATIONS D'URBANISME – CONVENTION AVEC LA C.A.C.**

La loi ALUR dispose qu'à compter du premier juillet 2015 les autorisations d'application du droit des sols (ADS) ne seront plus traitées par la DDT. La communauté de communes a recherché une solution pour l'ensemble des dix communes. La CAC a accepté de prendre en charge l'instruction des autorisations d'application du droit des sols.

Un projet de convention a été présenté et accepté à l'unanimité des voix par le conseil municipal.

**TERRAIN – VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LAC BLANC TONIQUE (2<sup>ème</sup>  
délibération)**

Le conseil municipal confirme la vente du terrain nécessaire à la nouvelle construction ; en section n° 13 – partie de la parcelle n° 47 (qui sera renumérotée par le cadastre) ; d'une surface totale de 22,65 ares.

**TENNIS A HACHIMETTE – Convention de répartition des charges relatives au complexe sportif destiné à la pratique du tennis**

Monsieur le Maire fait part du projet de convention, relatif à la répartition des charges concernant le complexe sportif destiné à la pratique du tennis entre les communes de Lapoutroie, Fréland, Kaysersberg, Le Bonhomme et Orbey.

Le Conseil Municipal, revient à ses délibérations antérieures, et précise qu'il avait été dit, à plusieurs reprises, au cours du mandat précédent, que la commune ne participe pas au frais de

fonctionnement des installations ; les communes ne participent qu'à l'investissement. De plus, un business plan avait aussi été sollicité ; mais il n'a jamais été reçu.

Le conseil charge le Maire de solliciter des précisions auprès de la commune de Lapoutroie : - obtention d'un chiffre précis – détailler plus ce qui est à la charge des clubs et des communes par la complétude notamment de l'article 4 (charges de l'association) ; etc.... Le conseil demande également quelle sera la somme correspondante à la charge de la commune du Bonhomme (article 6).

La question est reportée à la prochaine séance.

### **CONCESSION DE SOURCE – ANNULATION**

Le conseil municipal annule la délibération concernant la concession de Madame et Monsieur Kiehl car ils ont un captage de source sur un terrain privé.

### **CADEAU – DEPART de Réni REISS institutrice**

Une réception de départ de Madame Réni Reiss (institutrice au Bonhomme), aura lieu ce mois-ci.

Le conseil municipal accepte d'offrir à Madame Reiss un bon d'achat qui soit pris en charge par la coopérative scolaire et décide de verser à la coopérative scolaire une participation pour l'achat du bon cadeau.

### **PEDT – RENOUELEMENT**

Le renouvellement du PEDT (Projet d'EDucation Territorial) ne donne pas lieu à délibération du conseil.

En effet, il s'agit d'un document lié au fonctionnement scolaire. Il était établi pour 3 années, mais suite aux récents évènements, la modification du PEDT est nécessaire.

Ainsi, avant le 15 juin, le PEDT modifié doit être transmis, modifié et signé, à l'inspection académique ; il sera revu de manière annuelle car les effectifs sont mouvants.

### **VENTE D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE – Section 6 - Parcelle 22 –PROPOSITION DE LA SAFER**

Le conseil municipal décide de ne pas se porter acquéreur de la parcelle n° 22 en section n° 6.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS**

#### **a) *Marché public « Rue des Pierres Blanches – avenant pour la réalisation d'un réseau de télécommunication souterrain »***

Le crédit de dépense a été voté lors de la séance du conseil municipal du 24 avril 2015 pour ce qui concerne l'avenant relatif à la réalisation d'un réseau de télécommunication souterrain ». Le montant de l'avenant est de TTC 15.968,40 euros.

Entretemps, la CAO (Commission d'Appel d'Offres) a émis un avis favorable à la signature de l'avenant proposé, le lundi 18 mai 2015.

Ainsi, l'avenant a été signé le 19 mai 2015.

**b) Avis --- établissement public foncier d'alsace – réunion a la CCVK le 27 mai à 17h30 – exposé du premier adjoint Jean Luc Ancel**

L'Etablissement Public Foncier est un organisme créé en 2008, à la demande des maires, pour une anticipation des acquisitions foncières. Il est une aide aux communes lorsque celles-ci exercent leur droit de préemption.

L'Etablissement Public Foncier achète le terrain préempté pour le compte de la commune qui n'a pas les moyens financiers. Il conserve le terrain durant 10 ans et revend à la commune au prix d'achat augmenté des frais de portage.

Par ailleurs, cet organisme peut effectuer, à la demande de la commune, toutes les démarches liées au droit de préemption.

L'adhésion peut se faire commune par commune ou par le biais de la communauté de communes ; dans ce dernier cas, toutes les communes sont affiliées automatiquement.

Le président de la communauté de communes, Jean Marie Muller a demandé au Maire un avis concernant l'adhésion.

**AVIS** : Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'adhérer à cet organisme.

**c) Emploi d'ouvrier – troisième poste – compte rendu de Madame Corinne Schlupp 3<sup>ème</sup> adjointe et responsable de l'emploi**

13 personnes ont déposé une candidature. La commission « emploi », s'est réunie ; elle a retenu 8 candidats. Les dossiers vont être transmis à Mme Guillemain Brigitte pour examen afin de savoir si ces personnes peuvent bénéficier d'un contrat aidé par l'Etat.

Mme Schlupp va préparer les courriers pour celles et ceux qui n'ont pas été retenus.

Les entretiens doivent être organisés.

**d) Trois DIA**

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé trois déclarations d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; les immeubles, en cours de transaction, ne seront pas préemptés.

**e) Manifestation des parents d'élèves**

Suite à la fermeture de classe annoncée, certains parents ont protesté par l'organisation d'une manifestation qui s'est déroulée le lundi 1<sup>er</sup> juin sur les places et trottoirs du village avec banderoles et klaxon.

M Florent Petitdemange rappelle que la commune ne s'est pas associée à cette manifestation du fait de l'accord trouvé avec l'inspection académique, au bout de deux ans de travail sur le dossier. Il est rappelé aussi que les représentants des parents d'élèves connaissaient, depuis février 2015, la décision de l'inspection académique de supprimer un poste d'enseignant au Bonhomme. Par ailleurs, trois parents d'élèves ont souhaité parler à M Florent Petitdemange car ils ne sont pas d'accord sur l'organisation pédagogique ; à cela M Petitdemange a répondu aux parents que cette organisation se fait entre parents et enseignants et que la commune n'intervient pas dans ce domaine d'organisation.

f) **Divers**

- M Million Jean Claude confirme que l'association cynégétique du Bonhomme offre deux sangliers pour la kermesse des écoles le 26 juin 2015 à 19h.

g) **Prochaine réunion du conseil municipal**

Elle a été fixée au vendredi 10 JUILLET 2015 à 20 heures.

**INFORMATIONS COMMUNALES**

**MARCHES PUBLICS**

**MARCHES CONCLUS EN 2014**

**Article 133 du code des marchés publics :**  
**liste des marchés conclus en 2011 en application de l'arrêté du**  
**26 décembre 2007**  
**modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011**  
**(article 133 du code des marchés publics)**

**Collectivité : COMMUNE LE BONHOMME**  
**Code Postal : 68650**

**Marchés de 15 000€ à 89 999,99€ HT**

<b>INDICATIONS OBLIGATOIRES</b>			
<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Code postal attributaire</b>
Achats de machines	2014	TP Service Meyer et Philippe	68230
Réfection route forestière	2014	BARI TP	68160
Gravillonnage	2014	COLAS EST	68014
Exploitation forestière	2014	LAURENT Jean-Luc	68650
Exploitation forestière	2014	FA2	67390
Débardage en forêt communale	2014	GARNIER Hubert	68650
Rénovation Salle des Fêtes	2014	Menuiserie Henry Zehringer	68650
Rénovation Salle des Fêtes	2014	Hug Métallerie	68921

## LES ECOLIERS CONSTRUISENT UN HOTEL A INSECTES

Mardi 9 juin, les élèves de la classe de Michel Masson et de Réni Reiss au Bonhomme ont finalisé leurs séances d'éducation à l'environnement en construisant un hôtel pour les insectes. Ils ont été guidés pour ce faire par Gwendoline Petit, animatrice du CPIE des Hautes Vosges basé à Wildenstein. Durant trois séances réparties sur l'année, elle a sensibilisé les enfants à l'importance des vergers pour la production locale de fruits et le rôle primordial des auxiliaires pour la pollinisation. Ce travail a permis une meilleure connaissance des insectes et en particulier, de l'abeille. Chaque enfant a contribué au remplissage des cases du grand hôtel avec différents éléments rapportés de la maison : pommes de pins, fragments de briques creuses ou petits pots de fleurs, rouleaux de cartons, feuilles sèches, lichens, paille, tiges de fleurs creuses...

Dans la classe des cours moyens, les élèves ont réalisés entièrement des nichoirs à insectes plus petits et les enfants de maternelle ont surtout fait des visites de terrain (chercher des petites bêtes) et appris à reconnaître les arbres et leurs fruits associés. Les réalisations seront installées autour de l'école et vont être observées avec attention.



## REPONSE SUITE COURRIER ENVOYE A MADAME SEGOLENE ROYAL

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, qui m'a transmis votre courrier, sur la régulation de la circulation des poids-lourds dans le massif vosgien. Vous pointez notamment le problème de la sous-utilisation par les poids-lourds du tunnel Maurice-Lemaire depuis sa réouverture en 2008 et des nuisances qui en résultent pour les populations riveraines.

Je suis conscient de l'engagement des élus du massif vosgien sur ce dossier depuis plusieurs années. Je partage vos préoccupations et réaffirme la volonté du Gouvernement de définir un dispositif global de régulation de la circulation des poids-lourds dans le massif qui soit acceptable par tous les acteurs.

Afin de couvrir les coûts de cette opération, le Gouvernement a entamé dès 2013 des négociations avec la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) visant à opérer la fusion de la concession autoroutière d'APRR avec la concession d'ouvrage d'art du tunnel Maurice-Lemaire, confiée à cette même société. Cette opération permettrait une baisse significative des tarifs de péage au tunnel pour les poids-lourds, ainsi que l'aménagement de l'itinéraire d'accès au tunnel.

Un projet de fusion des contrats a été pour cela élaboré avec la société concessionnaire. Au titre de ses conséquences sur les contrats d'APRR, il a été notifié à la Commission européenne afin que celle-ci vérifie sa compatibilité avec la réglementation sur les aides d'État. Eu égard à sa complexité, en raison notamment de ses interactions fortes avec le plan de relance autoroutier, ce dossier est à ce jour encore en cours d'instruction par la Commission européenne. Il fait l'objet d'échanges approfondis et réguliers avec les autorités françaises.

Le 9 avril dernier, l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont signé un protocole d'accord visant à une relance de l'investissement dans les infrastructures de transport et à un rééquilibrage des concessions au profit de l'Etat et des usagers. Ce protocole fera l'objet d'une traduction concrète grâce à une série d'avenants aux contrats de concession.

En ce qui concerne plus particulièrement la société APRR, deux avenants contiendront toutes les dispositions utiles pour le plan de relance, pour le premier, et pour assurer l'intégration du tunnel Maurice-Lemaire au sein de la concession autoroutière, pour le second. Ces dernières dispositions contractuelles devront prochainement être soumises pour avis à la Commission européenne dans le cadre de la procédure de notification mentionnée précédemment. Une fois cet avis obtenu, le second projet d'avenant sera approuvé par décret en Conseil d'Etat.

Je souhaite que ces mesures permettent d'appliquer sans retard et dans les meilleures dispositions possibles le rééquilibrage des flux de trafics poids-lourds empruntant des routes du Massif vosgien. Je vous assure que le Ministère porte la plus grande attention sur ce dossier, conscient des enjeux qui s'attachent à la mise en œuvre concrète de cette solution pour le bon développement et la qualité de vie des habitants des territoires traversés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain VIDALIES

---

### **PERMANENCE MAIRIE**

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 27 juin 2015 de 10H à 11H30.**

### **FLEURISSEMENT COMMUNAL :**

Merci à Gaby, Arlette, Christiane, Robert, ainsi que Daniel et Michel pour la participation au fleurissement de la commune.



## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### STAGE BIEN ETRE AU BONHOMME

La première semaine des vacances scolaires, du 6 au 10 juillet, sera sous le signe du bien-être et du rire.

Des stagiaires de la région Ile de France prendront leur quartier chez Odile Jung, à la chapelle au bonhomme pour découvrir la région mais surtout pour vivre une semaine de détente.

Ils seront initiés par Sylvie Rubiella, naturopathe de notre village aux secrets d'une alimentation saine, à la cuisine et au massage des organes.

Randonnées, méditation, relaxation et séances de rigologie compléteront ce programme.

Bonne nouvelle : la participation à ces ateliers est ouverte au public.

Demandez le programme et les conditions auprès d'Odile au **06 72 26 72 94 (atelier à partir de 5 €)**

D'ores et déjà prenez note de la séance de rire.

**le jeudi 9 juillet de 18 h à 19 heures, au 132 Basse la Chapelle**

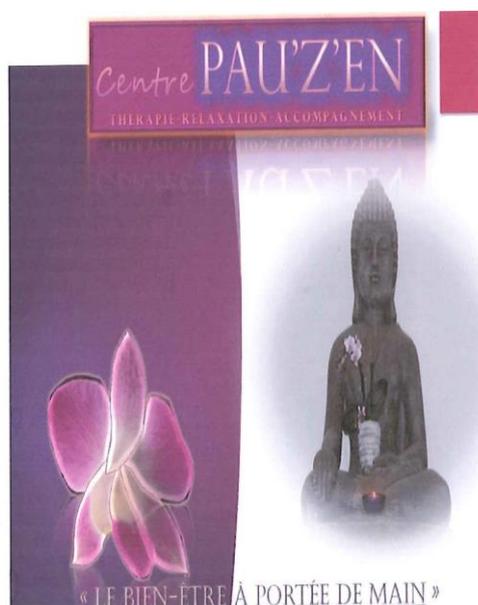
Venez vivre cette expérience inédite, aucune contre-indication et détente assurée

Cordonnées

06 72 26 72 94

[Odilejung@aol.com](mailto:Odilejung@aol.com)

### RELAXATION AU CENTRE PAU'Z'EN



Le stress est l'un des principaux facteurs aggravants de bons nombres de maladies, chroniques ou aiguës.

Vous êtes fatigués, tendus mais vous croyez tenir bon, faire avec ?  
N'accumulez plus !

Éliminez votre stress pour vivre pleinement dès à présent, offrez-vous la « **garantie bien-être** »

grâce à la relaxation au **CENTRE PAU'Z'EN !**

Je vous accueille dans un cadre unique en séance individuelle ou en groupe sur réservation.

Plus d'infos : 06.18.27.74.30 –

[pauzen68@gmail.com](mailto:pauzen68@gmail.com)

10 rue de la scierie 68650 le bonhomme

## 35<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE



Le 35<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage a été fêté le week-end de la Pentecôte, avec comme moment fort de ces retrouvailles, le dimanche 24 mai sous un beau soleil.

Après une messe animée, défilé en costume pour certains, les habitantes et habitants du Bonhomme sympathisants, ainsi que les kernilisiennes et kernilisiens se sont retrouvés sur la place des fêtes pour célébrer ce renouvellement du jumelage, avec chants, musique et également poèmes et légendes présentés par les enfants de l'école.

La municipalité et le comité de Jumelage remercient tous les bénévoles et sympathisants qui ont œuvré pour accueillir nos amis bretons dans les meilleures conditions.

Un grand merci également au groupe d'adolescents en costume de notre région, ainsi qu'à l'école qui s'est investie dans l'élaboration de poèmes et d'un historique de la commune.





« Cadeau offert par la commune de Kernilis »

**CONFERENCE « L'INTESTIN, NOTRE DEUXIEME CERVEAU »**

Par Sylvie Rubiella, Naturopathe

« L'intestin est l'acteur clef de notre santé ! »

Il est considéré depuis quelques années comme notre deuxième cerveau.

Au travers de cette conférence, nous allons voyager au cœur de nos entrailles et comprendre comment notre santé , tant physique qu'émotionnelle dépend du bon fonctionnement et de la bonne santé de nos intestins .

Nous allons aborder le sujet des intolérances alimentaires qui sont en lien direct avec la qualité de nos intestins.

**Vendredi 19 juin à 20 h au Bonhomme  
Salle des fêtes.  
Entrée libre ( Plateau )**

**Site internet : [sylvie-naturo.blog4ever.com](http://sylvie-naturo.blog4ever.com)**

### INFORMATIONS DIVERSES

#### **NUIT DES ETOILES**

Nous avons la chance d'avoir, à 10 minutes de Kaysersberg, des nuits peu perturbées par la luminosité des villes et un air pur garantissant la découverte du ciel profond. Le col des Bagenelles est l'un de ces endroits, où il est facile de scruter le fond de l'univers, tout en restant accessible pour tous.

Si tout un chacun connaît la différence entre la lune et le soleil, il n'en va pas de même pour différencier Bételgeuse de Jupiter lors d'une nuit étoilée. C'est l'une des raisons pour laquelle je vous invite à participer le

**VENDREDI 17 JUILLET 2015 à partir de 21 heures  
Col des Bagenelles - Auberge de la Graine Johé –**

A une animation dans la salle de l'auberge paysanne "La Graine Johé " situé sur la D48 entre Le Bonhomme et Sainte-Marie-aux-Mines au lieu dit Col des Bagenelles.

Cette soirée sera composée de deux parties :

- A partir de 21 heures Conférence / Débat animé par Alexandra Herrgott, une astronome de notre région.

(Lien vers vidéo de son site internet : <http://www.enastros.fr/>)

Elle nous fera vivre la naissance de l'univers avec des projections d'images sur grand écran.

Pour cela nous utiliserons la salle de l'Auberge de la Graine Johé.

**Cette animation aura lieu quel que soit le temps.**

- Après 22 heures 30, nous nous déplacerons sur le parking des Bagenelles avec des télescopes et rechercherons les meilleures images de notre univers.

Suivant le temps nous y resterons jusqu'à 1 heures du matin.

Entrée libre, pour tout publique, petite restauration sur place.

Possibilité d'utiliser vos propres lunettes astronomiques.

Contactez moi pour l'installation de votre matériel.

Réservation et Inscription de groupe possible par mail uniquement : [renaudrautsch@laposte.net](mailto:renaudrautsch@laposte.net)

Si vous avez la moindre question et/ou souhaitez réserver une place pour cet événement, n'hésitez pas à me recontacter par email ou par téléphone.

Dans l'attente de vous compter parmi nous.

## SECURITE

4

Pendant la baignade

**avec vos enfants**



5

**Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :**

- **Restez toujours avec vos enfants** quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous **en même temps qu'eux.**
- Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège,...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.



## FILPRO – LAPOUTROIE

Un nouveau service (remplissage cartouches encre) est disponible chez  
FILPRO à LAPOUTROIE

Ne jetez plus vos cartouches d'encre

Nous les faisons recharger

Vous économisez jusqu'à 60% par rapport à la  
cartouche d'origine

Pratique

Ecologique



Economique

## MEDIATHEQUE KAYSERSBERG

**Ce qu'on trouve à la médiathèque de la vallée de  
Kaysersberg**

### **De la lecture pour tous**

Pour les enfants, des albums, des romans, des contes, des bandes-dessinées, des magazines et des documentaires variés.

Pour les adultes et les ados, des romans, des polars, de la s-f, des livres en grands caractères et en langues étrangères, des livres audio, du théâtre, de la poésie, des biographies, des bandes-dessinées et mangas, des magazines et documentaires variés ainsi que les journaux du jour.



### **De la musique**

Pour les grands : variétés internationales et françaises, reggae, hip-hop, électro, blues, jazz, soul, musique du monde, classique, musique de film, ... et pour les petits : comptines, musique enfantine, contes, histoires...

### Des films

Fictions et documentaires en tous genres pour adultes et enfants : comédies, drames, action, aventure, séries, dessins animés, reportages...

La Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg propose à ce jour **20500 LIVRES** , **4300 CD** et **2400 DVD**. Ces chiffres sont en constante augmentation !

### Des animations

La Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg propose également un programme d'animations variées tout au long de l'année : contes et spectacles, concerts, rencontres, lectures, conférences, animations thématiques...

Retrouvez l'agenda des animations sur notre site internet [www.mediathèque-ccvk.fr](http://www.mediathèque-ccvk.fr) ou dans la presse locale.

Les animations sont gratuites ; pensez toujours à réserver.



### Venir et s'inscrire à la médiathèque

**L'accès à la médiathèque est libre pour tous** : il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour consulter les documents, accéder aux outils informatiques ou participer aux animations.

Pour s'inscrire afin d'emprunter des documents, il suffit de se présenter à la médiathèque avec un justificatif de domicile, de s'acquitter des droits d'inscription et de lire notre règlement intérieur.

Avec la carte *Tous documents* (30€/réduit 15€/ jeunes 13-18 ans 10€) vous pouvez emprunter 8 livres, 8 CD et 5 DVD.

Avec la carte *Livres* (10€/réduit 5€/ jeunes 0-18 ans gratuit) vous pouvez emprunter 8 livres.

Pour vous faciliter la vie (recherches et démarches), la médiathèque met à disposition de ses adhérents un accès **internet gratuit** sur des PC équipés des outils de traitement de texte, une connexion **Wifi**, une imprimante et une photocopieuse (0,10 € /feuille).

La carte de la Médiathèque donne **accès gratuitement** aux services en ligne de la Médiathèque Départementale du Haut-Rhin: musicMe (écoute en ligne + radios), Toutapprendre.com, Médiathèque numérique (VOD), Publie.net , catalogues des bibliothèques du Haut-Rhin

A découvrir sur [www.calice68.fr](http://www.calice68.fr)

#### Nos horaires d'ouverture:

**Lundi : 9h-12h**

**Mardi : 15h-18h**

**Mercredi : 9h-12h/ 14h-18h**

**Jeudi : 16h-19h**

**Samedi : 14h-18h**

**Juillet-Août :**

**Lundi : 9h-12h**

**Mercredi : 9h-12h/14h-18h**

**Jeudi : 16h-20h**

## La médiathèque sort de ses murs

Au fil de l'année scolaire, les bibliothécaires accueillent les classes de la vallée et organisent des rencontres avec des auteurs et illustrateurs dans les écoles.

**NOUVEAU:** Cet été, retrouvez la médiathèque tous les lundis après-midi de 15h à 17h30 dans le parc de la piscine de Kaysersberg pour un moment de lecture en plein air.

**NOUVEAU:** En juillet et août, tous les mercredis à 15h, lecture d'albums dans le parc (à l'intérieur en cas de pluie) par les bibliothécaires.



### Médiathèque de la Vallée de Kaysersberg

2, avenue G. Ferrenbach

68240 Kaysersberg

Tél: 03 89 47 35 35

mediatheque@cc-kaysersberg.fr

[www.mediatheque-ccvk.fr](http://www.mediatheque-ccvk.fr)



## RECHERCHE FAMILLE D'ACCUEIL



### Jeunes lycéens étrangers, Equatoriens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture.

Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Mariale, Équatorienne, pratique le ballet et le yoga. Elle aime aussi cuisiner et jouer du piano. Elle a déjà fait un séjour d'une année scolaire aux Etats-Unis, ce qui l'a beaucoup aidé pour perfectionner son anglais.

Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il est passionné de grec ancien et attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux

Vanessa SIMON ou Katja Lebeslourd

Bureau Coordinateur CEI

02.99.20.06.14 ou 02 99 46 10 32

### **EN AVRIL 2016 PASSAGE EN HAUTE DEFINITION**

En 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passera en tout HD. Selon le cabinet de conseil GFK, ce changement de norme serait incompatible avec un quart du parc de téléviseurs installé en France, soit 10 millions d'unités. Faut-il s'en inquiéter ? Doit-on changer son téléviseur en 2016 ?

Il n'y a pas de craintes à avoir. La mutation de la TNT vers la TNT HD s'effectuera de la même manière que le passage au tout TNT, intervenu en 2011. Pour pallier l'incompatibilité du vieux matériel avec cette nouvelle norme. Il suffira de s'équiper tout bonnement d'un décodeur TNT HD. Les vieux téléviseurs à tubes cathodiques ont encore de beaux jours devant eux pour qui ne veut pas s'en séparer, et ce, malgré l'évolution des technologies. À noter que cela ne concerne que ceux qui reçoivent la télévision par antenne. Les box Internet ne sont pas inquiétées.

#### **La SD meurt, vive la HD :**

Une meilleure qualité d'image La TNT HD signera la mort de la SD, soit la qualité standard actuelle, pour laisser la place à la HD. Ce changement concerne également les foyers étant sur parabole. Il faudra remplacer le décodeur SD par un HD.

### **SOLDES CHEZ HEIDI**

**VENEZ DECOUVRIR** Chez Madame Sylvie MINOUX

5 route des Bagenelles

68650 LE BONHOMME

03.89.49.13.25 ou 06.82.75.37.22

**Le Samedi 27 juin 2015 à partir de 13 h**

#### **SOLDES : Le secret de Heidi**

Pour vous habiller dans une collection de prêt à porter féminin.

Une collection pour toutes les tailles.

Unique par son originalité et ses prix abordables.

Elle est de retour dans notre canton, ne ratez pas son rendez-vous

Et les personnes qui ne la connaissent pas,

Venez la découvrir entre amis, familles et connaissances...

Dans une ambiance cool et sympa, décontracté pour passer un moment magique et inoubliable.  
Sans engagement de votre part.  
N'hésitez pas à me contacter pour toutes curiosités.  
Ce sera que du bonheur (mot magique de Heidi)

**ATTENTION Heidi ne prend pas de chèques**

**PORTES OUVERTES**

ENEZ VOIR : Le **multi accueil d 'HACHIMETTE : Le Petit Prince**  
Ouvre ses portes

**Mercredi 8 juillet 2015**

**De 14h30 à 16h**

Multi accueil Le Petit Prince  
1 rue de la division blindée, 68650 HACHIMETTE – 03.89.47.51.88

---

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,  
Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme  
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr